

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1, rue du Ballon 59034 LILLE cedex</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
--	--

Comité Syndical du 6 décembre 2010

Délibération n°12-2010

Objet : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE METROPOLE POUR LE COMPTE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2010

Le lundi six décembre deux mille dix à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

Titulaires présents :

MM. BAERT, BOUREL, CACHEUX, CAUDRON, DELEBARRE, DESMAZIERES, DESPREZ, DUBOIS, DURAND, ELEGEEST, FOUTRY, GAUTHIER, GRAS, JANSSENS, MERTEN, MONNET, MUTEZ, PAURON, SARAZIN, SEGARD, TIR, VANDIERENDONCK, VERCAMER et WIBAUX.

Titulaires excusés : 34

Suppléants votants :

M.GABRELLE pour M.BOCQUET, M.CAUCHE pour M.DECOCQ, Mme CULLEN pour M.DELANNOY, M.VERDONCK pour M.HAESEBROECK, M.HAYART pour Mme SCHARLY, M.HUCHETTE pour M.WOLFCARIUS, M.COGET pour M.RUANT.

Secrétaire de séance : M. Luc FOUTRY

Convocation aux délégués du Comité Syndical et affichage : 29 novembre 2010

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 14 décembre 2010

Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine - 1, rue du Ballon - 59034 LILLE cedex
Adresse administrative : Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
299 boulevard de Leeds, 59777 EURALILLE Cedex - Tél. 03.20.63.33.50 / Fax 03.20.63.73.99
Toute correspondance est à adresser au siège administratif.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

Rapport de Madame la Présidente

Par délibération n°3-2010 en date du 1^{er} février 2010, le Syndicat mixte a approuvé la convention relative au programme de travail pour l'année 2010 entre le Syndicat mixte et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, et notamment les modalités financières.

Par délibération n°4-2010 en date du 1^{er} février 2010, le Syndicat mixte a fixé le montant de la subvention à l'Agence de développement et d'urbanisme à 890.000 € (huit cent quatre-vingt dix mille euros).

Par délibération n°11-2010 en date du 22 octobre 2010, le Syndicat mixte a autorisé la signature d'un avenant pour constituer un observatoire de l'occupation des sols pour le SCOT en augmentant la subvention à l'Agence de développement et d'urbanisme de 90.000 € (quatre-vingt dix mille euros).

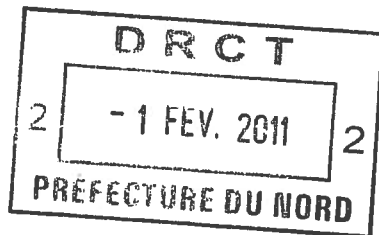
Conformément à la convention, l'Agence de développement et d'urbanisme vient de nous adresser son rapport annuel.

Celui-ci retrace, en les détaillant, les actions menées pour l'accomplissement des missions et des travaux qui lui ont été confiés.

Considérant que le programme de travaux a été correctement accompli, je vous propose :

- d'adopter le rapport de l'Agence de développement et d'urbanisme,
- d'autoriser le versement du solde 267.000 € (deux cent soixante sept mille euros) plus le montant de l'avenant de 90.000 € (quatre-vingt dix mille euros), soit la somme totale de 357.000 € (trois cent cinquante sept mille euros).

Le rapport d'activité de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole pour le compte du Syndicat mixte du SCOT au titre du programme de travail 2010 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Comité Syndical.



Martine AUBRY
Présidente du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole